

message de recommandations sanitaires

aux populations de Donges en raison d'un dépassement des teneurs en dioxyde de soufre dans l'air

communiqué du **09/01/2013**
de la **PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**



PRÉFET
DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Recommandations pour limiter les effets sur votre santé

personnes sensibles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires,...)

- privilégier les activités calmes
- éviter les exercices physiques intenses
- s'abstenir de concourir aux compétitions sportives

parents et personnels s'occupant d'enfants

- être vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prendre un avis médical en cas d'apparition des symptômes

tout public

afin de ne pas aggraver les effets de la pollution

- éviter de fumer
- éviter l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

Le seuil de recommandation et d'information ($300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne pendant une heure), a été dépassé le 09/01/2013 à 6h15 ($343 \mu\text{g}/\text{m}^3$). Cependant le seuil d'alerte ($500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne pendant trois heures consécutives) n'a pas été atteint.

NB : Les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Origine de la pollution

Cette hausse de pollution soufrée est liée aux rejets atmosphériques de la raffinerie de pétrole de Donges.

Actions de réduction de la pollution

Une procédure de réduction temporaire des émissions de dioxyde de soufre de la raffinerie est activée dans ces cas pour limiter l'ampleur et la durée de ces pointes de pollution.

Vous serez informés du retour à la normale

Historique du nombre de journées de dépassement des seuils

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Seuil de recommandation et d'information	39	20	17	14	16	5	7	9	6	0	0
Seuil d'alerte	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Pour plus d'informations :

Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles
sur www.airpl.org



Contact presse :
Anita Truffet
02 53 46 59 00
anita.robin-truffet@developpement-durable.gouv.fr

levée des recommandations sanitaires

pour les populations de Donges

communiqué du **09/01/2013**
de la PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



PRÉFET
DE LA
LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Air Pays de la Loire a enregistré **aujourd'hui** une concentration de **385** $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à **6h45** de dioxyde de soufre dans l'air. Le seuil de recommandation et d'information a été dépassé pendant cet épisode. Cependant le seuil d'alerte n'a pas été atteint.

Actuellement, les concentrations de dioxyde de soufre sont revenues à un niveau faible, inférieur au seuil de recommandation et d'information, les recommandations sanitaires sont levées.

NB : Les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$).

Pour plus d'informations :



Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur www.airpl.org

Contact presse :

Anita Truffet

02 53 46 59 00

anita.robin-truffet@developpement-durable.gouv.fr

message de consignes sanitaires

et de recommandations comportementales

aux populations de l'agglomération de La Roche-sur-Yon en raison de teneurs élevées en poussières fines dans l'air

communiqué du 10/02/2012 07h
de la PRÉFECTURE DE LA VENDÉE



PRÉFET
DE LA VENDÉE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Consignes pour limiter les effets des poussières fines sur votre santé

enfants de moins de 6 ans

- évitez les promenades et autres activités à l'extérieur

enfants de 6 à 15 ans

- évitez les activités à l'extérieur et privilégiez, à l'intérieur des locaux, les exercices physiques d'intensité moyenne ou faible,
- reportez, autant que possible, toute compétition sportive, qu'elle soit prévue à l'intérieur ou à l'extérieur

autres personnes sensibles (personnes âgées, insuffisants respiratoires...)

- adaptez ou suspendez votre activité physique en fonction de la gêne ressentie

parents et personnels s'occupant d'enfants

- soyez vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prenez un avis médical en cas d'apparition des symptômes

tout public

- évitez les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur
- reportez, autant que possible, les compétitions sportives prévues à l'extérieur
- évitez de fumer
- évitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

Recommandations pour réduire les teneurs en poussières fines dans l'air

usagers de la route

- réduisez la vitesse de votre véhicule
- pratiquez le covoiturage, utilisez les transports en commun
- limitez l'usage de véhicules diesel non équipés de filtres à particules

tout public

- évitez le chauffage par le bois et le charbon, évitez les activités de brûlage des déchets verts

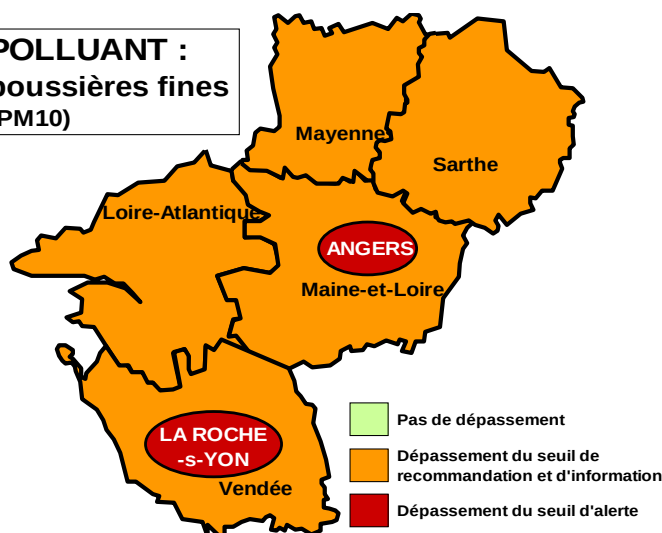
Le seuil d'alerte (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de poussières fines en moyenne pendant 24 heures) a été dépassé le 10/2/2012 à 5h (80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur l'agglomération de La Roche-sur-Yon.

NB : Les teneurs en poussières fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les poussières fines mesurées sont celles de diamètre inférieur à 10 microns (PM10).

Autres zones de la région

- département de la Loire-Atlantique : 72 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 1h
- département de Maine-et-Loire : 77 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 1h
- département de la Mayenne : 73 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 1h
- département de la Sarthe : 73 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à 1h

POLLUANT :
poussières fines
(PM10)



Évolution de la pollution

Ce communiqué est valable pour la journée en cours.

Pour plus d'informations :



Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur www.airpl.org

message de recommandations

sanitaires et comportementales

aux populations de l'agglomération de Laval en raison de teneurs élevées en poussières fines dans l'air

communiqué du 26/01/2013 07h
de la PRÉFECTURE DE LA MAYENNE



PRÉFET
DE LA MAYENNE

DIRECTION
RÉGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Recommandations pour limiter les effets des poussières fines sur votre santé

personnes sensibles (enfants, personnes âgées, insuffisants respiratoires...)

- privilégiez les activités calmes
- évitez les exercices physiques intenses
- abstenez-vous de concourir aux compétitions sportives

parents et personnels s'occupant d'enfants

- soyez vigilants à l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...)
- prenez un avis médical en cas d'apparition des symptômes

tout public

afin de ne pas aggraver les effets sur la santé

- évitez de fumer
- évitez l'usage des solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires

Recommandations pour réduire les teneurs en poussières fines dans l'air

usagers de la route

- réduisez la vitesse de votre véhicule
- pratiquez le covoiturage, utilisez les transports en commun
- privilégiez la marche ou le vélo (sans effort intense)

tout public

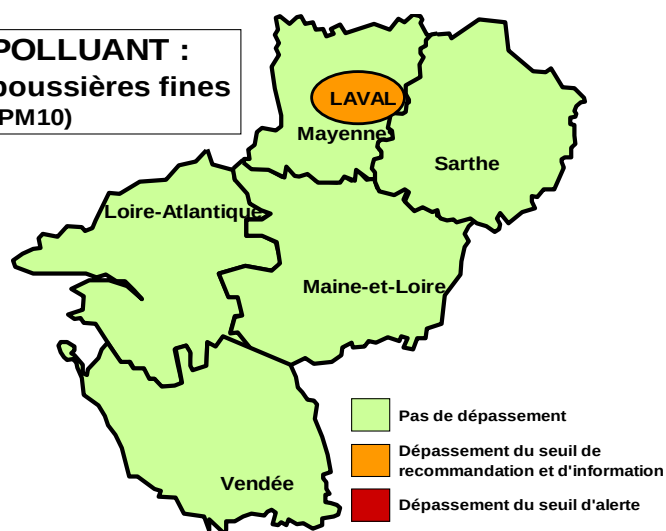
- évitez d'allumer des feux d'agrément (bois), respectez l'interdiction de brûlage des déchets verts

Le seuil de recommandation et d'information

(50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ de poussières fines en moyenne pendant 24 heures) a été dépassé le 26/1/2013 à 1h (51 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) sur l'agglomération de Laval.

NB : Les teneurs en poussières fines sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air ($\mu\text{g}/\text{m}^3$). Les poussières fines mesurées sont celles de diamètre inférieur à 10 microns (PM10).

POLLUANT :
poussières fines
(PM10)



Évolution de la pollution

Ce communiqué est valable pour la journée en cours.
Pour demain, nous prévoyons une amélioration de la situation.

Pour plus d'informations :

Relayez cette information

Résultats actualisés et fiche réflexe disponibles sur www.airpl.org

POLLUTION DE L'AIR PAR L'OZONE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Niveau de recommandation et d'information Prévisions pour demain **27/06/2011**

Communiqué du **26/06/2011 17:30**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
DIRECTION
REGIONALE DE
L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT
DES PAYS DE LA LOIRE

Dépassement du niveau de recommandation et d'information

Dans le département de la Loire-Atlantique, Air Pays de la Loire prévoit pour le 27/06/2011 une forte concentration d'ozone dans l'air. Le seuil de recommandation et d'information fixé à 180 microgrammes par m³ d'air en moyenne sur une heure, risque d'être dépassé.

Zone concernée et concentrations :

>département de la Loire-Atlantique : 189

Autres zones de la région :

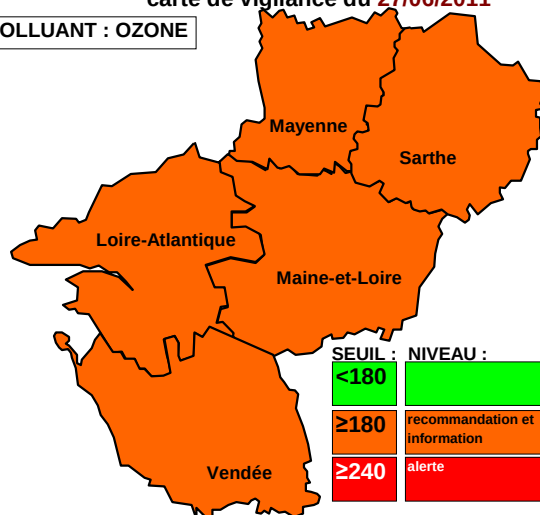
>département de Maine-et-Loire : 195
>département de la Mayenne : 190
>département de la Sarthe : 190
>département de la Vendée : 199

NB : Les concentrations de pollution sont exprimées en microgrammes par mètre cube d'air (µg/m³).

Depuis la création du dispositif de surveillance dans les Pays de la Loire, la concentration maximale d'ozone a atteint 251 microgrammes par m³ en août 2003.

carte de vigilance du 27/06/2011

POLLUANT : OZONE



Recommandations sanitaires

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion, pour lesquels il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Pour plus d'informations : Air santé : 02 41 35 55 35

Recommandations pour réduire la pollution

Afin de réduire cette concentration élevée de pollution, il est recommandé :

- de pratiquer le covoiturage, d'utiliser les transports en commun, de privilégier la marche ou le vélo (sans effort intense) ;
- aux usagers de la route de réduire la vitesse de leur véhicule ;
- de ne pas utiliser d'outils d'entretien extérieur non électriques et de produits à base de solvants ;
- de réduire les émissions industrielles d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils.

Définition du seuil

Le seuil de recommandation et d'information est défini par le décret 98-360 du 6 mai 1998 modifié, comme un niveau de pollution atmosphérique au delà duquel la concentration en polluants a des effets limités et transitoires sur la santé de catégories de la population particulièrement sensibles en cas d'exposition de courte durée.

L'ozone en bref

L'ozone est un polluant « secondaire ». C'est un indicateur de la pollution dite « photochimique ». Il résulte principalement de réactions chimiques, sous l'effet de la lumière solaire, entre les oxydes d'azote et les composés organiques volatils non méthaniques. L'ozone est un gaz irritant pour le système respiratoire et les yeux.

Pour plus d'informations :



[Cartes de pollution par l'ozone](#)

[Moyennes horaires d'ozone \(graphiques, tableaux\)](#)

[Généralités sur l'ozone](#)

02.28.22.02.02

Pour tout abonnement / désabonnement :

Connectez-vous à <http://www.airpl.org/>
ou envoyez un message à webmanager@airpl.org